

Quels sont les enjeux des consommations d'énergie dans l'Artisanat ?

Les consommations d'énergie en France sont les suivantes par secteur (DGEMP - 2005) :

Millions de tep	CHARBON		PÉTROLE		GAZ		ÉLECTRICITÉ		ENR ⁶	TOTAL
	Houille, Lignite, PR ³	Coke, Agglomérés	Brut	Raffiné	Naturel	Industriels	Production ⁴	Consommation		
EMPLOIS (Secteurs)										
Consommation										
branche énergie (A)	9,9	-3,3	86,7	-80,3	2,5	0,4	-5,0	86,2	2,3	99,4
Raffinage			86,8	-81,8			-0,1	0,3		5,2
Production										
d'électricité thermique.....	5,5	-		1,4	2,0	0,8	-4,9		1,3	6,1
Usages internes.....	3,8	-3,2	-	0,1	0,5	-0,3		4,8	0,2	6,0
Pertes et ajustements	0,6		-0,2	0,1	-0,1	-		81,0	0,8	82,2
Consommation finale énergétique										
(corrigée du climat) (B)	2,8	3,5		73,2	35,6	-0,4		36,1	10,4	161,2
Sidérurgie	1,6	3,0		0,1	0,6	-0,4		1,0	-	5,8
Industrie	0,9	0,5		6,1	12,2	-		11,0	1,3	31,9 ¹
Résidentiel-Tertiaire	0,3	0,1		15,4	22,5	-		22,8	8,7	69,8 ²
Agriculture	-	-		2,3	0,3	-		0,3	0,1	2,9
Transports ⁷	-	-		49,4		-		1,0	0,4	50,8 ³
Consommation finale non énergétique (C)										
	-	0,1		13,2	2,2	-				15,6
Consommation totale d'énergie primaire (corrigée du climat) (A+B+C)..										
	13,1		92,8		40,3		117,3		12,7	276,2

En ce qui concerne l'Artisanat (900 000 entreprises), trois points importants peuvent être abordés par rapport aux trois secteurs les plus consommateurs d'énergie :

1. Les entreprises artisanales consommatrices d'énergie sur site (55% des entreprises) : secteur « Industrie »
2. Les entreprises artisanales du bâtiment (41% des entreprises) : secteurs « Industrie » et « Résidentiel - Tertiaire »
3. Toutes les entreprises artisanales utilisatrices de véhicules et notamment celles qui pratiquent uniquement une activité de transport (4% des entreprises) : secteur « Transport »

1. Les entreprises artisanales consommatrices d'énergie sur site - Secteur « Industrie »

1.1. Nouvelles technologies de l'énergie : pour certaines activités artisanales (Bois-Ameublement, Traitements des métaux, Automobile...), des technologies radiantes existent déjà - ou sont en voie de développement - et permettent de sécher plus rapidement des matériaux (bois, textiles...) ou des produits de finition (apprêts, peintures, vernis, encres) avec des consommations d'énergie beaucoup plus faibles : Hautes Fréquences, Micro-ondes, Infrarouges, Ultraviolets¹.

Des aides financières ou des réductions fiscales devraient pouvoir être proposées aux artisans pour les inciter à utiliser plus facilement ces technologies radiantes moins énergivores dans leurs ateliers de fabrication-production.

1.2. Information - sensibilisation des entreprises artisanales en activité ou en création d'activité : depuis 6 ans, le CNIDEP a déjà étudié les 15 activités artisanales les plus consommatrices d'énergie de manière à obtenir une photographie en matière de consommations² et coûts énergétiques par type d'énergie et par poste énergétique. A partir de ces états des lieux et des solutions existantes en termes d'aspects réglementaires, techniques, économiques, environnementaux et hygiène-sécurité, le CNIDEP a développé plusieurs outils de manière à diffuser les bons conseils auprès des artisans :

- Des guides métiers sous formes de questions-réponses et relayés par des agents relais d'information-sensibilisation en contact avec les entreprises sur le terrain.
- Des formations à destination de ces agents relais (Chambres de Métiers et de l'Artisanat - Chambres de Commerce et d'industrie - Espaces Info Energie - Agences Locales de l'Energie - Collectivités territoriales...) : fin 2006, 90 stagiaires sont ainsi formés.
- Un site Internet (www.cnidep.com) avec une base contenant toutes ces infos liées à l'énergie par métier.

Des financements propres devraient pouvoir être apportés aux organismes relais, notamment les chambres consulaires, de manière à ce qu'ils puissent disposer en permanence d'un conseiller (chargé de mission) énergie sur les questions liées aux trois secteurs présentés dans ce document, c'est-à-dire de manière à toucher toutes les entreprises artisanales et plus généralement les très petites entreprises. Pour les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, cela représenterait en moyenne un conseiller énergie pour environ 8 000 entreprises.

1.3. Réduction des consommations d'énergie sur les matériels les plus énergivores dans l'Artisanat : les deux matériels les plus énergivores dans l'Artisanat sont les fours à pain en boulangerie (60% de l'activité) et les cabines de peinture fermées en carrosserie automobile (40% de l'activité). Pour ces deux matériels, des solutions existantes - ou en voie de développement - peuvent être envisagées de manière à réduire leurs consommations. Pour cela, le CNIDEP a engagé deux groupes de travail nationaux avec les organisations professionnelles concernées, puis avec les fabricants français et européens de manière à les mettre en pratique dans les meilleures conditions pour les artisans.

Une fois les solutions identifiées et développées, elles devraient pouvoir être diffusées conformément au point 1.2 avec les mêmes incitations demandées au point 1.1..

¹ Pour le séchage au moyen d'ultraviolets, une recherche devrait rapidement être menée pour disposer des produits à sécher qui n'existent pas encore : exemple, les peintures et vernis UV en automobile.

² Des données sur l'impact carbone de ces activités sont également disponibles.

2. Les entreprises artisanales du bâtiment - Secteurs « Industrie » et « Résidentiel - Tertiaire »

2.1. Education - formation des apprentis et des professionnels du bâtiment : afin de répondre aux nouveaux marchés en matière d'économies d'énergie ou d'éco-construction dans le secteur du bâtiment neuf et surtout ancien, les apprentis, en formation par alternance entre les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et les entreprises artisanales du bâtiment, devraient être éduqués aux nouveaux produits et matériels, ainsi qu'aux nouvelles réglementations et incitations financières en matière d'habitat durable, dans le cadre de leurs modules professionnels et du module Vie Sociale Professionnelle (VSP).

Pour ces apprentis, les programmes scolaires des CFA du Bâtiment devraient pouvoir être rapidement adaptés pour répondre aux nouveaux marchés.

Pour ces mêmes raisons, les artisans du bâtiment en activité ou en création d'activité, et bien souvent maîtres d'apprentissage, devraient se former assez régulièrement au cours de leur parcours professionnel.

En ce qui concerne ces professionnels, les formations, si elles n'existent pas encore, devraient pouvoir leur être proposées. Suite à ces formations, éventuellement recensées dans un carnet individuel de suivi, les artisans pourraient alors être inscrits sur des listes régionales leur permettant de répondre à ces nouveaux marchés comme de véritables professionnels du bâtiment qui installent et entretiennent les produits et matériels dans les règles de l'art.



2.2. Information - sensibilisation des consommateurs : outre le rôle des associations de consommateurs et des Espaces Info Energie en direction des occupants des logements résidentiels, et potentiellement celui des chargés de mission entreprises en direction des occupants des bâtiments tertiaires et industriels, les artisans du bâtiment peuvent également jouer un rôle très important de prescription en direction de leurs divers clients (ménages, entreprises et collectivités) de manière à les inciter à entrer dans une démarche d'économies d'énergie ou d'éco-construction pour leurs locaux.

Ces artisans du bâtiment, préalablement formés, conformément au point 2.1., mais également formés au rôle de prescripteur, notamment sur les aspects économiques et commerciaux, pourraient alors être de véritables conseillers en matière d'habitat durable. Sur ce rôle de prescripteur, une qualification particulière pourrait éventuellement être créée du type QUALIT'ECO.

3. Les entreprises artisanales utilisatrices de véhicules - Secteurs « Transports »

3.1. Education - formation des apprentis et des professionnels de l'automobile : afin de répondre au développement de nouveaux et futurs véhicules propres dans le secteur de l'automobile, les apprentis, en formation par alternance entre les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et les entreprises artisanales de l'automobile, devraient être éduqués à ces nouvelles techniques, ainsi qu'aux nouvelles réglementations et incitations financières en matière de transports propres, dans le cadre de leurs modules professionnels et du module Vie Sociale Professionnelle (VSP).

Pour ces apprentis, les programmes scolaires des CFA de l'automobile devraient pouvoir être rapidement adaptés pour répondre à ces nouveaux ou futurs véhicules propres.

Pour ces mêmes raisons, les artisans de l'automobile en activité ou en création d'activité, et bien souvent maîtres d'apprentissage, devraient se former assez régulièrement au cours de leur parcours professionnel.

En ce qui concerne ces professionnels, les formations, si elles n'existent pas encore, devraient pouvoir leur être proposées. Suite à ces formations, éventuellement recensées dans un carnet individuel de suivi, les artisans pourraient alors répondre à ce nouveau marché de véhicules propres comme de véritables professionnels de l'automobile qui vendent et entretiennent ces technologies dans les règles de l'art.



3.2. Information - sensibilisation des consommateurs : outre le rôle des associations de consommateurs et des Espaces Info Energie en direction des particuliers, et potentiellement celui des chargés de mission entreprises en direction des entreprises et des collectivités, les artisans de l'automobile peuvent également jouer un rôle très important de prescription en direction de leurs divers clients (ménages, entreprises et collectivités) de manière à les inciter à investir dans des véhicules propres.

Ces artisans de l'automobile, préalablement formés, conformément au point 3.1., mais également formés au rôle de prescripteur, notamment sur les aspects économiques et commerciaux, pourraient alors être de véritables conseillers en matière de véhicules propres.